

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 28 (1936)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Économie politique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Economie politique.

## La durée du chômage.

Jusqu'ici, on était assez peu renseigné sur la durée du chômage subie par chaque chômeur. Seules quelques enquêtes locales avaient lieu, comme par exemple celle faite par l'Office de statistique de Zurich en 1933, de laquelle il ressort qu'à cette époque le 11,6 pour cent des chômeurs inscrits à l'Office du travail chômaient sans interruption depuis plus d'une année. A leur tour les offices du travail de Berne et du canton de Zurich firent une enquête sur la durée du chômage en 1935 et l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail vient de publier les résultats d'une enquête faite à fin janvier 1936 auprès des offices du travail. Tous parmi ces derniers ne possèdent pas les indications nécessaires à une enquête de ce genre; néanmoins le jour fixé pour l'enquête, plus de la moitié — exactement le 56 pour cent — des chômeurs inscrits en Suisse, ont pu être englobés dans l'enquête. Il est permis d'admettre que les chiffres ainsi recueillis répondent à la réalité. Il ne faut pas oublier cependant qu'il s'agit des chômeurs inscrits auprès des offices de travail et que parmi ceux qui sont sans travail depuis longtemps, la majorité ne sont plus secourus et estiment de ce fait inutile de s'inscrire encore auprès des offices. La situation réelle est donc peut-être plus sombre encore que ne le laissent supposer les chiffres reproduits.

Cette enquête permet toutefois de se faire une idée de la durée interminable du chômage. Les enquêteurs se sont informés du nombre des chômeurs qui en 1935 avaient été sans travail pendant plus de 150 jours; voici les résultats obtenus:

	Chômeurs fin janvier 1936	Parmi lesquels ceux qui ont eu plus de 150 jours de chômage*	
		absolus	en %
Hommes	112,944	44,400	39,3
Femmes	11,064	4,700	42,1
Total	124,008	49,100	39,6

\* Evalués en supposant que la proportion des chômeurs qui sont sans travail depuis longtemps et ne sont pas compris dans l'enquête, est aussi forte que celle de ceux figurant dans les chiffres relevés.

Le 40 pour cent en chiffre rond des chômeurs étaient sans travail depuis plus de 150 jours en 1935. Parmi la main d'œuvre féminine, la proportion fut plus grande encore, soit 42 pour cent, tandis qu'elle ne fut que de 39 pour cent chez les hommes.

Les chiffres varient naturellement très fortement suivant les cantons. Malheureusement les renseignements recueillis n'ont pas été classés par canton, du fait que tous les cantons n'ont pas pu participer à l'enquête et que dans les autres, quelques communes seulement répondirent au questionnaire. Les enquêtes entreprises par l'Office de statistique du canton de Zurich ont donné à peu près les mêmes résultats pour le canton de Zurich. Selon ces dernières, il y eut en 1935 38,4 pour cent des chômeurs (donc un peu moins que pour la moyenne nationale) qui ne travaillaient plus depuis plus de 150 jours. La proportion est sensiblement supérieure pour la ville de Zurich, soit de 46,3 pour cent, à Winterthour de 33,4 pour cent. Le problème est moins grave en ce qui concerne la ville de Berne. Le 14,6 pour cent seulement des chômeurs masculins (l'enquête n'a pu atteindre que les catégories masculines à l'Office du travail à Berne) étaient sans travail depuis plus de 150 jours.

Les différences varient également très fortement suivant les professions. Suivant l'enquête de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, les conditions ont été les suivantes dans les divers groupes principaux de professions:

	Chômeurs à fin janvier 1936	
	Total	parmi lesquels, ceux qui chômaient depuis plus de 150 jours en 1935 en %
<i>Hommes:</i>		
Industrie horlogère . . . . .	7,254	86,3
Industrie du textile . . . . .	3,241	54,8
Commerce et administration . . . . .	4,144	48,1
Arts graphiques . . . . .	1,081	45,6
Métallurgie et machines . . . . .	16,567	38,2
Transports . . . . .	2,075	36,3
Bois et verrerie . . . . .	6,418	35,7
Professions libérales . . . . .	1,494	33,8
Industrie du bâtiment . . . . .	55,591	33,6
Hôtellerie . . . . .	1,609	32,7
Alimentation et boisson . . . . .	1,443	32,0
Agriculture . . . . .	2,800	21,4
<i>Femmes:</i>		
Industrie horlogère . . . . .	1,941	83,5
Industrie du textile . . . . .	2,781	52,3
Commerce et administration . . . . .	1,409	33,0
Hôtellerie . . . . .	821	25,7
Service de maison . . . . .	961	18,6
Branche du vêtement . . . . .	1,325	14,4

La proportion des chômeurs sans travail depuis plus de 150 jours fut surtout forte dans les branches suivantes de l'industrie du textile: industrie de la soie (parmi les chômeurs masculins 62 pour cent, 61 pour cent parmi les femmes), dans l'apprêtage, les teintureries (61 pour cent d'hommes, 41 pour cent de femmes) et dans l'industrie du coton (48 pour cent des chômeurs hommes et 28 pour cent des chômeuses). Faute de données, les conditions n'ont pas pu être établies dans la broderie. Certaines branches ont été très frappées, ainsi l'industrie horlogère, surtout les monteurs de boîtes, dont le 94 pour cent des hommes et le 87 pour cent des femmes chôment depuis plus de 150 jours. Dans le commerce et l'administration, la proportion des chômeurs sans travail depuis longtemps est surtout forte parmi les magasiniers (60 pour cent) et parmi les employés de commerce qualifiés (58 pour cent). Dans le groupe des professions libérales, les musiciens représentent un sensible pourcentage, à savoir 52 pour cent de personnes chômant depuis plus de 150 jours.

Dans la statistique de la ville de Berne, dont il est question plus haut, les ouvriers qualifiés et les ouvriers non qualifiés ont été classés séparément, et à cet effet, il ressort que les ouvriers *non qualifiés* chôment depuis plus longtemps que les autres. Parmi les chômeurs du bâtiment, le 25,2 pour cent des ouvriers non qualifiés ont chômé depuis plus de 150 jours à Berne, tandis que la proportion des ouvriers qualifiés n'est que de 10,1 pour cent.

La distinction faite suivant l'âge fait ressortir, comme il fallait s'y attendre, que les chômeurs les plus âgés sont sans travail depuis beaucoup plus longtemps que les autres. Le 55,5 pour cent des ouvriers sans travail depuis plus de 150 jours sont des ouvriers de plus de 40 ans. Le pourcentage des chômeurs sans travail depuis plus de 150 jours par groupes d'âge est le suivant:

	Total	Hommes	Femmes
Au-dessous de 20 ans . . . . .	11,8	12,4	8,8
20—24 ans . . . . .	22,1	22,7	15,9
25—29 » . . . . .	29,6	29,6	29,4
30—39 » . . . . .	38,0	37,6	43,2
40—49 » . . . . .	44,4	43,7	51,2
50—59 » . . . . .	53,4	52,8	59,9
60 ans et plus . . . . .	65,6	64,6	74,7

La différence entre les classes d'âge inférieure et supérieure est très grande; elle est plus marquée en ce qui concerne les femmes. Les femmes âgées ont manifestement plus de peine à retrouver du travail. Dans les classes inférieures — soit jusqu'à 29 ans — les femmes chôment moins longtemps que les hommes.

Lors des enquêtes sur la durée du chômage dans la ville de Berne et dans le canton de Zurich, on s'est également enquis de l'état civil des chômeurs. D'après les résultats obtenus, il semble que les chômeurs mariés sont plus longtemps sans travail, c'est ainsi par exemple qu'on a constaté à Berne que parmi les chômeurs mariés le 19 pour cent chôment depuis plus de 150 jours, tandis qu'il n'y a que 9 pour cent de célibataires. Cependant la distinction de l'âge fait ressortir que cette différence doit être attribuée en grande partie à l'âge avancé des chômeurs mariés. Tandis que dans le canton de Zurich la proportion des célibataires frappés par une longue période de chômage est plutôt plus forte dans toutes les classes d'âge, c'est le contraire qui se produit pour la ville de Berne. Sur 100 chômeurs la proportion de ceux étant sans travail depuis plus de 150 jours a été:

	Ville de Berne (seulement les hommes)		Canton de Zurich sans la ville de Zurich	
	Célibataires	Mariés	Célibataires	Mariés
20—24 ans	5,1	10,3	9,0	19,8
25—29 »	8,2	15,0	13,9	13,4
30—39 »	15,2	14,6	26,3	17,8
40—49 »	20,7	19,8	32,9	25,4
50—59 »	23,1	26,4	45,2	36,8
60 et plus	20,0	26,7	54,4	54,9

Ces enquêtes statistiques démontrent nettement le rôle important que joue le problème du chômage dans la vie de chaque ouvrier. Le fait d'être sans place ne constitue plus actuellement un état de chose passager, mais bien une situation qui risque de durer très longtemps. Plus du 40 pour cent de la totalité des chômeurs, soit 50,000 personnes, ont chômé pendant plus de 150 jours en 1936. Ainsi donc, pendant plus d'une demi année, ils n'ont touché aucun revenu. La plupart d'entre eux touchent des secours, mais cela pendant 90 jours tout au plus. Ces chiffres prouvent nettement que le système de l'assurance-chômage qui permet de vivre à de nombreux chômeurs n'est actuellement plus suffisant. Dans divers cantons et communes on a cherché à venir en aide aux chômeurs qui n'ont plus droit aux secours statutaires, en leur accordant des allocations et en créant l'aide de crise. Malgré cela, nombre d'ouvriers sont à la longue obligés d'avoir recours à l'assistance publique. C'est pourquoi il est urgent que l'on autorise la Confédération à régler uniformément la question de l'assurance-chômage et de l'aide de crise, comme le préconise l'initiative lancée par les diverses organisations syndicales.